

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011**

- 009/2011 : "débat d'orientations budgétaires 2011 (dob)", remis en séance : "budget d'investissement réalisé"

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011**

M. RAGU présente le rapport.

Il rappelle que la ligne de conduite n'a pas changé par rapport aux précédents débats. Le taux d'inflation retenu est de 1.5%

**- LA FISCALITE.**

**a) L'imposition « ménage »**

A ce jour, la commune n'a pas reçu la notification des bases.

**b) la Taxe Professionnelle**

Pour 2011, compte tenu de l'évaluation des charges réalisée par la CLET, le retour de T .P. s'organiserait comme suit (sans tenir compte du remboursement de prestations) :

COMMUNES	Total produits TP + Allocations de l'Etat (valeur 2003)	Retour TP vers Commune (*)	Total versements
<b>ETRECHY</b>	735 154.00 €	<b>288 446,58 €</b>	318 357,92 €

**- LA DETTE.**

La dette constitue une dépense importante pour toute collectivité, dans la mesure où le recours à l'emprunt s'impose dans nombre de cas pour équilibrer les coûts de réalisation des différentes opérations.

Le tableau ci-dessous indique le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, hors réaménagement de dette.

<b>Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier (hors emprunt 2011)</b>	
2011	5 475 755 €
2012	4 919 335 €
2013	4 348 225 €
2014	3 761 776 €
2015	3 159 315 €
2016	2 585 700 €
2017	2 110 456 €
2018	1 721 872 €
2019	1 367 512 €
2020	1 013 309 €

L'encours de la dette par habitant sera de  $(5\,475\,755 / 6254^*) = 875.56$  € au 1<sup>er</sup> janvier 2011, à rapprocher des **892,52** € au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

\* population légale, source INSEE

Le remboursement de la dette se répartit sur deux « canaux » distincts :

- les intérêts sont inscrits en dépenses sur la section de fonctionnement
- le capital (amortissement) affecte la section d'investissement

	<b>Intérêts</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Annuité</b>
<b>2011</b>	212 100.64 €	556 419.47 €	768 520 .11 €
<b>2012</b>	188 731.31 €	571 110.67 €	759 842.40 €
<b>2013</b>	164 655.17 €	586 448.24 €	751 103.41 €
<b>2014</b>	139 933.51 €	602 461.54 €	742 395.05 €
<b>2015</b>	115 012.69 €	573 615.2 €	688 627.89 €
<b>2016</b>	91 862.01 €	475 243.99 €	567 106.00 €
<b>2017</b>	74 194.04 €	388 583.30 €	462 777.34 €
<b>2018</b>	59 861.21 €	354 360.22 €	414 221.43 €
<b>2019</b>	46 579.75 €	354 203.28 €	400 783.03 €
<b>2020</b>	33 139.81 €	347 702.42 €	380 842.23 €

## **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2011**

### **\* Le Fonctionnement**

1) En ce qui concerne les recettes :

#### **a) la fiscalité**

Concernant les trois taxes sur lesquelles le Conseil Municipal sera appelé à voter les taux (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Non-Bâti), il est proposé de limiter l'augmentation de la pression fiscale à celle induite par la seule revalorisation des bases telle que prévue par la loi de finances, et à l'exclusion de toute majoration de taux.

#### **b) le produit des services**

Les recettes provenant de la participation des usagers des services sont déjà fixées pour la plupart d'entre elles puisque les modifications tarifaires s'appliquent par année scolaire. Ces services sont les Restaurants Scolaires et le Conservatoire de Musique.

Les plafonds de ressources servant à la détermination des tranches de quotient pour ces deux services restant sous compétence communale devront être réévalués du taux de l'inflation. Néanmoins, compte tenu de la passation d'un nouveau marché applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour la fourniture de repas, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs de restauration au cours de l'année 2011.

#### **c) la DGF**

A ce jour, la commune n'a pas reçu la notification.

2) **En ce qui concerne les dépenses :**

#### **a) les frais de personnel**

Le gel du point d'indice est prévu par la loi de finances pour 2011. Il est donc proposé une inscription de la masse salariale calculée selon les effectifs et caractéristiques connues au 1<sup>er</sup> janvier 2011, prenant en compte les coûts inhérents à l'organisation des élections cantonales.

#### **b) l'autofinancement**

Il est proposé d'inscrire un montant d'autofinancement autorisant l'amortissement de la dette et une couverture partielle des investissements (nets de subvention).

#### **c) Les dotations subventions**

Pour ne pas provoquer une dépréciation des dotations versées, il en est proposé leur relèvement systématique à hauteur du taux d'inflation connu au 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit + 1.5%.

### **\* L'Investissement**

1) En ce qui concerne les dépenses :

Les dépenses d'investissement pour 2011 sont constituées des Restes à Réaliser de 2010 complétés par des inscriptions nouvelles.

- **Les Restes à Réaliser 2010** apparaissent à hauteur de 863 405 €, dont voici les principaux

	<b>RAR 2010</b>
Acquisition de terrains	101 000
Eclairage public parc Villa Monplaisir	35 500,00
Pompe de relevage bassin de rétention Roche Benotte	57 260,00
Rue Salvador Allende	30 950,00
Liaison Douce 3	97 000,00
Aménagement route de Vaucelas	55 130,00
Fourniture et pose rampe skate park	42 690,00
Trottoirs	348 200,00

- **Les inscriptions nouvelles (montants TTC)**

Au-delà d'opération de renouvellement de matériel, ces opérations concerneront essentiellement

Travaux et maîtrise d'œuvre 3ème tranche de la Liaison Douce	280 K€
Travaux d'aménagement du parking de la Gare et maîtrise d'œuvre	861 K€
Eclairage Parc de la Juine	30 K€
Camion	15 K€
Modification chaudière école Lavandières	27 K€
Route de Vaucelas (sur 2 exercices)	800 K€
Installation d'un ascenseur en Mairie	200 K€

2) En ce qui concerne les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- des subventions/participations, de l'Etat, la Région ou du Département
- des emprunts
- du Fonds de compensation de la TVA
- de l'autofinancement

Au titre des subventions /participations

La loi de finances pour 2011 prévoit le gel des subventions / participations venant de l'Etat.

La recette espérée pour la réfection et l'enfouissement des réseaux route de Vaucelas est de 200K€

Les travaux pour le quai et le parvis de la Gare ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional et du STIF (200KE espéré)

Au titre de l'emprunt, Il serait souhaitable de prévoir une enveloppe maximale de l'ordre de 800 000 €

À titre du FCTVA, Le Fonds de Compensation de la TVA de 2011 au titre des opérations de 2009 s'élève à 109 763.41 €.

A titre de l'autofinancement, Hors amortissements, la recherche d'un autofinancement moyen de 50% des investissements nets de subvention restera d'actualité.

**M. BERNARD** demande quelles sont les marges de manœuvre pour 2011, ce qui peut être discuté dans le cadre d'un arbitrage et comment évoluent les grandes masses.

**M. BOURGEOIS** répond qu'à ce stade, l'important est de connaître les orientations. Les dossiers finalisés en premiers seront prioritaires.

**M. RAGU** indique qu'il n'y a pas d'arbitrage à effectuer sur des opérations dont il est fait état sous forme d'orientations.

**M. GAUTRELET** remarque qu'il aurait été plus simple de démarrer ce débat par le rapport de la CLET, ce qui aurait permis de partir du cadre général de la Communauté de Communes pour arriver à celui de la Municipalité. Il fait part de ses inquiétudes sur le retour de la TP qui diminue de 13% pour Etréchy.

**M. BOURGEOIS** explique que le retour de la TP est égal au produit de ce que la Communauté de Communes perçoit au titre de « l'Impôt-Entreprises » en lieu et place de la Commune d'Etréchy, minoré des coûts de transferts de compétences. Il rappelle que le Conseil Municipal a voté un service d'aide aux personnes âgées et que le retour de TP se trouve simplement amputé des 7 €/habitant destinés au fonctionnement de ce service. A également été intégrée la charge correspondant à la création du 4<sup>ème</sup> poste de policier municipal intercommunal.

**M. GAUTRELET** indique qu'ainsi, plus on va transférer de compétences et moins il y aura de retour de TP, et moins de charges pour la Commune.

**M. BOURGEOIS** acquiesce.

**M. BERNARD** remarque qu'il y a des communes qui ont un retour négatif de TP et que cela peut casser la dynamique des transferts.

**M. BOURGEOIS** répond qu'effectivement, des communes ont transféré davantage de charges qu'elles ne percevaient de TP. Dès lors elles se trouvent redevables vis-à-vis de la Communauté.

**M. GAUTRELET** pense que l'autofinancement doit être exclusivement réservé à l'investissement. Il s'inquiète de l'état d'avancement dans la réalisation de l'ascenseur et de l'importance des Restes à réaliser. Il se demande si le problème vient de difficultés techniques ou d'une incompétence. Il émet des réserves sur certaines inscriptions, notamment le parking de la gare, vu les incertitudes pesant sur ce dossier.

**M. RAGU** répond que face à des incertitudes sur le délai et l'octroi des subventions, un processus peut quand même être imaginé pour appréhender au plus vite ces travaux.

**M. HERVOIR** souhaiterait, dans les Restes à Réaliser, connaître la distinction entre « ce qui a été réalisé et non payé » et « ce qui n'est pas réalisé ».

**M. RAGU** explique que le Reste à Réaliser est une dépense ayant connu un engagement financier de la Commune, que les travaux soient terminés ou pas.

**M. MEUNIER** complète en insistant qu'après des investissements réalisés pour la Jeunesse, pour le développement culturel et le maintien d'une école de musique, la voirie devient aujourd'hui une priorité.

**M. BOURGEOIS** précise que ce choix a également été fait au regard des obligations des Communes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Un diagnostic est actuellement en cours sur l'ensemble du territoire communal, que ce soit pour les voiries ou les établissements publics. Les travaux concernant l'ascenseur de la mairie doivent commencer avant le 28 mai prochain.

**M. BERNARD** regrette l'absence de projection du village d'ici 20 ans, qui pourrait se faire en planifiant les dépenses au travers des orientations.

**M. BOURGEOIS** rappelle qu'il s'agit là d'un Débat d'Orientations Budgétaires annuels.

## **BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

### **I) Concernant le SERVICE DE L'EAU**

Tout comme les années précédentes, le budget de l'eau est exempt de dettes. Les recettes de fonctionnement proviennent de la surtaxe dont le montant pour 2010 s'élève à **78 492.12 €**.

Les restes à réaliser 2010 pour le budget de l'eau apparaissent comme suit : - 61 000 €

Pour 2011, ce service devra nécessairement connaître tout ou partie de la réalisation des travaux pour la réalisation de l'interconnexion avec le Syndicat des Eaux du plateau de Beauce. Les coûts définitifs pour cette opération seront connus prochainement. Un emprunt devra être appelé en équilibre, en complément des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

## II) Concernant le SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les données budgétaires 2011 devront tenir compte de l'annuité qui se répartit comme suit :

Montant annuité : **34355.89 €** répartie comme suit :

Amortissement : **28 380.77 €**

Intérêts : **5 975.12 €**

(Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : 291 427.59 €)

Le montant des surtaxes perçues en 2010 pour ce service s'élève à **74 170.40€**.

L'état de la dette se présente comme suit pour les années à venir :

	Intérêts	Amortissements	Annuité
<b>2011</b>	5 975 €	28 381 €	34 356 €
<b>2012</b>	5 010 €	26 025 €	31 035 €
<b>2013</b>	4 267 €	22 007 €	26 273 €
<b>2014</b>	4 028 €	22 007 €	26 035 €
<b>2015</b>	3 789 €	22 007 €	25 796 €
<b>2016</b>	3 560 €	22 007 €	25 567 €
<b>2017</b>	3 312 €	22 007 €	25 318 €
<b>2018</b>	3 073 €	22 007 €	25 080 €
<b>2019</b>	2 834 €	22 007 €	24 841 €
<b>2020</b>	2 603 €	17 580 €	20 183 €

Le service de l'Assainissement est éligible à deux primes distinctes versées par l'Agence de l'Eau :

- la prime AQUEX (Aide à la Qualité de l'Exploitation) qui récompense la collectivité de ses efforts pour améliorer son service. Le montant perçu en 2010 est de 10 036 € (contre 12 545 en 2009).
- la prime pour épuration qui récompense la qualité du traitement des eaux usées, traduite par le rendement épuratoire de la station. Depuis 2009, cette prime est versée en deux fois (un acompte et un solde).

L'acompte reçu en 2010 était de 53 527 €.

Une étude est actuellement en cours pour trouver la solution la plus adaptée pour supprimer les nuisances olfactives. En fonction des résultats qui devraient être connus en milieu d'année, un chiffrage précis des investissements à réaliser sera établi, en concertation avec les financeurs institutionnels (Conseil Général, Agence de l'Eau). Une inscription supplémentaire pourra alors être envisagée.

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

**DIT** avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2011.